

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Convocation en date du : 01/06/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et représentés : 15
Nombre de membres ayant pris part au vote : 15

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastien Rouit, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme BONVOISIN Amandine, Mme GARCIN Audrey, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr HAUWILLER Julien, Mr LADOUS Guillaume, Mme LEVET Solène, Mme RICOU Claude, Mr ROUIT Sébastien.

Absents représentés :

Mme ESCALLIER Marine, représentée par Mr ROUIT Sebastien,
Mr GIRAUD-MOINE Lionel, représenté par Mme LEVET Solène,
Mr MONTEL Jonas, représenté par Mr HAUWILLER Julien,
Mme REBOUL Fanny, représentée par Mme BONVOISIN Amandine,
Mr RICOU Didier, représenté par Mme GARCIN Audrey,
Mr RICOU Patrick, représenté par Mme RICOU Claude,
Mr RICOU Yannic, représenté par Mme GERVAIS Marie-Françoise.

Secrétaire de séance : Mr HAUWILLER Julien

2026.069 : Marchés de Travaux pour la construction d'un Parking centre station relance du lot 16 : attribution et autorisation de signer le marché.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération 2026.010 du 25 février 2026 relative à la signature des marchés pour la construction du Parking centre station, ainsi que de la déclaration sans suite du lot n°16 Matériels de péage.

Ce lot a fait l'objet d'une nouvelle consultation en date du 31/12/2025 sur la base d'un dossier modifié.
Les modifications apportées étaient l'intégration de matériel de péage pour le parking Casse Blanche existant.

Conformément au code de la commande publique en son article R.2123-1 2° le Lot n°16 a été relancé en procédure adaptée.

En date du 17 février 2026 les membres de la Commission d'appel d'offres (« C.A.O. ») ont proposé au pouvoir adjudicateur d'entamer des négociations avec les trois premiers candidats du classement du jugement des offres (application de l'article 1.2 du règlement de la consultation), à savoir :

- CAME France,
- OSP Holding France,
- TEAM AXESS France.

La négociation a été lancée en date du 18/03/2026 par courriel auprès des trois sociétés citées ci-dessus, avec remise des réponses aux plus tard le 27/03/2026. Les trois candidats ont remis une nouvelle offre.

La CAO s'est à nouveau réunie le 19 mai 2026 à 16h30, et a pris connaissance du rapport d'analyse détaillé des offres négociées dont il ressort le tableau suivant :

Classement des offres initiales

CANDIDAT	Montant HT €	Critère	Note	TOTAL	Classement
CAME France	145 726.00	Prix	60	100	1
		Valeur Technique	40		
TEAM AXESS France	178 085.62	Prix	49.10	89.10	3
		Valeur Technique	40		
OSP HOLDING France	151 989.00	Prix	57.53	97.53	2
		Valeur Technique	40		
DESIGNA France	195 813.00	Prix	44.65	79.05	4
		Valeur Technique	34.40		
SKIDATA France	231 200.00	Prix	37.82	70.82	5
		Valeur Technique	33		

Classement des offres négociées

CANDIDAT	Montant HT €	Critère	Note	TOTAL	Classement
CAME France	132 665	Prix	60	100	1
		Valeur Technique	40		
TEAM AXESS France	168 000	Prix	47.38	87.38	3
		Valeur Technique	40		
OSP HOLDING France	147 300	Prix	54.04	94.04	2
		Valeur Technique	40		

Au vu des éléments ci-dessus, les membres de la CAO proposent de retenir l'offre négociée de la Société CAME France qui est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition de la CAO d'attribuer le lot n°16 Matériel de péage du marché de travaux à la Société CAME France qui présente l'offre négociée la plus avantageuse, pour un montant HT de 132 665.00 € ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter la proposition de la CAO, et de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à ce marché avec l'entreprise désignée ci-dessus.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
 APRES EN AVOIR DELIBERE
 A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres des, 17/02/2026 et 19/05/2026,

Vu les rapports d'analyse des offres,

- **ATTRIBUE** le lot 16 du marché relatif aux travaux de construction d'un parking au centre de la station de 659 places à la **Société CAME France**, sise 95240 Corneilles En Parisis, **pour un montant HT de 132 665.00€ ;**
- **PRECISE** que le coût de l'opération tous lots confondus s'élève à 15 629 962.18 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché correspondant, avec l'entreprise désignée ci-dessus, pour le montant retenu, ainsi que toutes pièces afférentes à ces marchés ;

- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et publiée dans les formes habituelles et transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

Le Maire,
Sébastien ROUIT

